

...alors que j'ai bien dit:

...malheureusement, des Canadiens français des «gens de chez nous», méprisaient le rôle des représentants du peuple.

Je voulais faire cette correction pour qu'elle apparaisse au harsard, afin que les personnes qui liront plus tard le compte rendu de nos délibérations puissent bien comprendre que je déplorais cette situation, au lieu de l'approuver.

Monsieur l'Orateur, au moment de l'ajournement, hier soir, j'étais à démontrer que ma prise de position relativement à l'indemnité et aux dépenses des députés n'est pas d'aujourd'hui. Dès mai 1970, j'avais présenté un mémoire à la Commission Beaupré, dans lequel j'exprimais le point de vue suivant:

Pour ma part, je trouve inconcevable que bien des fonctionnaires, tout en étant mieux rémunérés que les députés, bénéficient de certains avantages supérieurs à ceux d'un député. Par exemple, le fonctionnaire voyage aux frais du pays, tandis que le député, qui voyage à l'intérieur de sa circonscription, le fait à ses frais. De plus, bon nombre de bureaux de fonctionnaires sont plus vastes, mieux organisés, plus confortables, etc.

Il est inconcevable, monsieur l'Orateur, qu'un député puisse travailler à l'aise dans un bureau de 12 pieds sur 12, alors qu'il s'y trouve également deux autres personnes, en plus des classeurs.

C'est d'ailleurs ce que déplorait le rapport Beaupré, comme on peut le lire à la page 25 de ce rapport, et je cite:

(1) Un manque d'espace incroyable dans les édifices de la colline parlementaire et dans ceux qui y sont attenants, sous-tendant des problèmes de bureaux adéquats pour les parlementaires et leur personnel,...

J'avais aussi proposé que l'État mette à la disposition de la population et du député, dans sa circonscription, un bureau et un secrétaire, afin d'assurer un meilleur service à la population. C'est également ce que constate le rapport Beaupré, comme on peut le lire à la page 26 du rapport, et je cite:

(2) On doit aussi améliorer les services de secrétariat, sans quoi le parlementaire ne pourra exercer d'une façon satisfaisante des fonctions lourdes et variées de conseiller, protecteur du peuple, agent de liaison et législateur.

(3) Les relations tellement importantes entre le parlementaire et ceux qu'il représente nous préoccupent également. De meilleurs moyens de communication sont requis et on doit surtout accorder une aide plus généreuse aux députés représentant des comtés dont l'ampleur crée des difficultés spéciales lors de déplacements.

Il serait tout à fait normal que l'État établisse un bureau fédéral dans chaque circonscription, de sorte que les citoyens puissent s'y rendre pour discuter avec le député ou son secrétaire des affaires concernant l'administration nationale, étant donné que le député est celui qui établit le lien entre le peuple et le gouvernement.

Il ne faut pas oublier que le député est avant tout un «législateur». Il faut lui laisser le plus de temps possible pour s'acquitter soigneusement de son devoir.

Le président du Conseil privé (M. MacEachen) disait, en parlant de la liberté des députés et du sens de leurs responsabilités, qu'il fallait à tout prix qu'ils soient mieux rémunérés. Je suis d'accord avec lui là-dessus et si j'étais bien convaincu que, grâce à une augmentation de son indemnité parlementaire, chaque député, quel que soit son parti, deviendrait réellement libre, et ce, à un point

[M. Lambert (Bellechasse).]

tel qu'il n'y aurait plus, à la Chambre, de vote selon la ligne de parti, quel que soit le projet de loi présenté, je n'hésiterais pas à favoriser cette augmentation, pour assurer cette liberté et le sens des responsabilités qui n'ont pas de prix. Si cela était de nature à faire disparaître les caisses électorales alimentées par de gros intérêts financiers, cela en vaudrait la peine.

Depuis que je siége à la Chambre, j'ai très souvent défendu les droits des moins favorisés, sans négliger les autres, en suggérant l'augmentation des allocations familiales qui seraient si utiles à la mère de famille, surtout durant la période de chômage que nous traversons présentement et qui cause bien des soucis à de nombreuses familles.

J'ai également réclamé une augmentation des exemptions de base pour les individus et les familles. On se souviendra que, le 15 mars 1971, j'ai présenté une motion visant à faire rejeter par le Parlement le projet de loi sur la prolongation de l'application de la surtaxe de 3 p. 100 de l'impôt sur le revenu, motion qui a été défaite par les députés des partis libéral et conservateur progressiste.

De plus, j'ai souvent plaidé en faveur des agriculteurs, afin que l'État leur assure une chance égale dans la société, en leur permettant de gagner des revenus accrus et de vivre convenablement.

Je comprends que ce ne sont pas les indemnités et les dépenses des députés qui accaparent la plus grande part du budget, puisque même avec l'augmentation proposée il n'en coûtera environ au peuple canadien que sept millions de dollars sur un budget de 14 milliards. Ce qui a trait au domaine judiciaire coûtera plus cher que ce qui a trait au domaine législatif, puisque l'augmentation de traitement des juges proposée coûtera neuf millions de dollars.

Le pouvoir législatif coûte donc \$1 sur \$2,000 du budget national, 32c. par année, par citoyen canadien.

Pour ma part, je suis convaincu que si le revenu national brut peut permettre une augmentation de l'indemnité des députés, il peut également permettre l'amélioration du sort des familles canadiennes. Dans ce cas, pourquoi ne pas le faire également?

Je recevais, pas plus tard que cet avant-midi, un appel téléphonique d'un entrepreneur en construction de la ville de Québec qui avait pris connaissance du projet de loi C-242 présentement à l'étude, qui me demandait ceci: N'oubliez pas, mon cher député, à l'occasion de cette discussion, de faire part au Parlement de nos inquiétudes. Nous avons des difficultés à nous faire payer lorsque nous vendons une maison, et la construction coûte de plus en plus cher. J'espère que vous penserez à augmenter également le revenu des familles, pour qu'elles puissent nous payer. Et il ajoutait ceci: De grâce, supprimez, s'il vous plaît, la taxe de vente de 11 p. 100 sur les matériaux de construction.

Je transmets donc son message avec beaucoup de cœur, parce que j'estime qu'il a raison. D'ailleurs, on se souviendra que le 25 mars 1971, un ancien ministre du cabinet a justement réclamé l'abolition de cette taxe de 11 p. 100, qui cause des ennuis considérables aux familles canadiennes.

Une autre chose coûte très cher aux Canadiens: le fardeau de l'intérêt sur la dette publique, qui a maintenant atteint deux milliards de dollars par année. Au moins la moitié de cette somme est payée aux institutions financières qui ont le privilège de monnayer le crédit du